



# LDN ÉQUITATION

*Centre Équestre ENVT — École Nationale Vétérinaire de Toulouse*

23, chemin des Capelles — 31300 Toulouse

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

&

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION (CGV/CGU)

*Année scolaire 2026-2027*

# SOMMAIRE

|                                                                                  |           |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>PARTIE I - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DESTINÉ AUX ADHÉRENTS.....</b>                 | <b>3</b>  |
| Préambule.....                                                                   | 3         |
| Article 1 - Accès et circulation.....                                            | 3         |
| 1.1. Voie d'accès et stationnement.....                                          | 3         |
| 1.2. Circulation au sein de l'établissement.....                                 | 4         |
| 1.3. Sécurité des lieux.....                                                     | 4         |
| Article 2 - Personnels et contacts.....                                          | 4         |
| Article 3 - Utilisation des installations équestres.....                         | 5         |
| 3.1. Le Manège.....                                                              | 5         |
| 3.2. Les Stalles Extérieures.....                                                | 5         |
| 3.3. Les Douches.....                                                            | 5         |
| 3.4. Les Carrières.....                                                          | 5         |
| 3.5. Le Club-House.....                                                          | 6         |
| Article 4 - Hygiène et sécurité.....                                             | 6         |
| Article 5 - Utilisation et respect des équadés.....                              | 6         |
| Article 6 - Assurances.....                                                      | 7         |
| Article 7 - Non-respect du règlement intérieur.....                              | 7         |
| <b>PARTIE II : CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION (CGV/CGU).....</b> | <b>9</b>  |
| Article 1 - Objet et champ d'application.....                                    | 9         |
| Article 2 - Conditions d'adhésion.....                                           | 9         |
| Article 3 - Modalités d'inscription et droit de rétractation.....                | 9         |
| Article 4 - Grille tarifaire et formules d'abonnement.....                       | 9         |
| 4.1. Forfait Annuel (36 cours).....                                              | 9         |
| 4.2. Demi-Forfait (18 cours).....                                                | 10        |
| 4.3. Forfait Carte (10 cours).....                                               | 10        |
| 4.4. Forfait Découverte (3 cours).....                                           | 10        |
| Article 5 - Tarifs réduits et préférentiels.....                                 | 10        |
| Article 6 - Modalités de paiement.....                                           | 11        |
| Article 7 - Politique d'annulation et de remboursement.....                      | 11        |
| Article 8 - Dispositions légales et RGPD.....                                    | 11        |
| Article 9 - Litiges et médiation.....                                            | 11        |
| <b>ENGAGEMENT ET SIGNATURE.....</b>                                              | <b>13</b> |
| <b>ANNEXE 1 - GRILLE TARIFAIRE ET FORMULES D'ABONNEMENT.....</b>                 | <b>14</b> |

# PARTIE I - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DESTINÉ AUX ADHÉRENTS

## Préambule

Le présent document a pour objet de présenter le fonctionnement général et les règles de conduite à appliquer au sein du centre équestre représenté par la société LDN Équitation, ci-après dénommée "l'établissement", dans le cadre de sa relation commerciale avec les usagers, ci-après "les adhérents". Il a pour but de faciliter la vie collective au sein de la structure.

L'établissement a pour spécificité d'être implanté au cœur de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT), établissement public à caractère administratif. Entouré de diverses structures combinant recherche et enseignement médical, services administratifs et vie étudiante, l'établissement évolue de manière coordonnée au sein de cet ensemble, en collaboration avec l'École.

Espace dédié à la découverte et à la pratique de l'équitation, l'établissement peut accueillir différentes activités complémentaires, en lien notamment avec la recherche, la pédagogie et le bien-être animal.

Pour rappel, l'adhésion à l'établissement emporte l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur et des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGV/CGU).

L'objectif poursuivi par ce règlement étant la pratique de l'équitation dans les meilleures conditions, ce cadre sera amené à évoluer pour s'adapter aux réalités du terrain et bénéficier au plus grand nombre.

## Article 1 - Accès et circulation

L'établissement constitue un lieu privé au sein de l'ENVT. Pour rappel, l'ENVT, bien qu'appartenant au domaine public, est un espace réglementé qui n'est pas accessible à tout le monde.

Il est donc demandé aux adhérents de respecter la réglementation générale applicable au sein de l'ENVT (consultable à l'accueil de l'établissement), et notamment de veiller à préserver la salubrité et la quiétude des lieux.

### 1.1. Voie d'accès et stationnement

L'accès à l'établissement se fait par la voie principale dédiée. Des aires de stationnement sont prévues au sein du périmètre de l'établissement. Aucun stationnement ne doit avoir lieu sur les aires de stationnement de l'École (situées notamment à l'entrée du site) ou sur les voies d'accès menant à l'établissement.

Des aménagements ponctuels lors d'événements (exemple : concours d'équitation) pourront être décidés en lien avec la direction de l'ENVT, afin de faciliter le stationnement et de fluidifier la circulation.

### ***1.2. Circulation au sein de l'établissement***

Au sein du périmètre l'établissement, toute circulation de véhicules à moteur est formellement interdite en dehors des voies prévues et autorisées à cet effet, pour des raisons de sécurité évidentes. Des exceptions, ponctuelles et limitées, pourront être décidées par la direction l'établissement.

Concernant les mobilités douces, notamment le vélo, leur usage est encouragé par la direction, et des aménagements seront mis en place pour faciliter leur développement.

Les accompagnants sont tenus de respecter les consignes édictées dans le présent règlement.

Les animaux de compagnie sont par ailleurs les bienvenus sur la structure, à condition qu'ils ne posent pas de problème de sécurité ou de gêne pour les autres usagers. Ils restent sous la responsabilité pleine et entière de leurs propriétaires. Les chiens doivent, en particulier, impérativement être tenus en laisse.

La direction se réserve le droit de refuser l'accès à la structure si elle le juge nécessaire, sans avoir à motiver son choix.

### ***1.3. Sécurité des lieux***

Si le périmètre général de l'ENVT est un espace sécurisé placé sous vidéosurveillance, l'établissement ne prévoit pas, pour le moment, la mise en place d'options de sécurisation supplémentaires.

À ce titre, chacun est invité à veiller sur ses affaires personnelles, que ce soit à l'intérieur des bâtiments ou sur les aires de stationnement, endroits qui ne font pas l'objet d'une surveillance particulière.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol au sein de la structure. En conséquence, le propriétaire renonce à tout recours contre l'établissement équestre en cas de vol ou de dégradation de son matériel.

## **Article 2 - Personnels et contacts**

Les modalités de contact de l'établissement sont présentées ci-dessous :

- **Téléphone portable du club** : *(information à venir)*.
- **Adresse e-mail** : [envtcentreequestre@gmail.com](mailto:envtcentreequestre@gmail.com) .
- **Direction** : Estelle de Noblens et Pauline Levesque.
- **Moniteurs** : Estelle de Noblens, Pauline Levesque, Christophe Tartarat.

## Article 3 - Utilisation des installations équestres

Les installations disponibles se composent d'un manège, de quatre carrières, d'un *spring-garden* (avec obstacles de cross), d'une piste de galop et de zones de promenade.

Pour rappel, le **port de la bombe** (casque aux normes équestres) est **obligatoire** sur tout le site pour tous les cavaliers à cheval.

### 3.1. Le Manège

- L'utilisation du manège est autorisée de **07h00 à 22h00** maximum.
- Le dernier cavalier quittant les lieux doit obligatoirement **éteindre les lumières et refermer la porte extérieure**.
- **Il est interdit de longer les chevaux**, sauf autorisation exceptionnelle de la direction.
- **Il est obligatoire de ramasser les crottins** après chaque séance de travail.
- Les chevaux laissés en **liberté** doivent être sous la **surveillance constante** de leur propriétaire ou de la personne tiers désignée responsable du cheval.

### 3.2. Les Stalles Extérieures

- Deux blocs de 6 stalles sont adossés au manège pour la préparation des chevaux. Elles doivent être **nettoyées et balayées après chaque utilisation**.
- Les chevaux de club et les chevaux vivant en extérieur sont prioritaires pour l'utilisation de ces stalles.

### 3.3. Les Douches

- Le club dispose de 4 douches, qui doivent être nettoyées après usage. **Les crottins notamment doivent être jetés dans la poubelle dédiée**.
- Les douches sont mises en position « hors-gel » pendant l'hiver. En cas de besoin justifié, une douche protégée pourra être ouverte après autorisation. **Il est strictement interdit de remettre une douche en marche de sa propre initiative**.

### 3.4. Les Carrières

- Les carrières sont librement accessibles. En dehors des cours **l'éclairage des carrières n'est pas accessible aux adhérents**, à l'exception de la "carrière de longe".
- **Longe** : la pratique de la longe doit s'effectuer dans les zones extérieures ou sur la carrière située devant le manège. Il est interdit de longer sur la carrière d'obstacles, celle du « Touch » et la carrière de dressage.
- **Tout matériel pédagogique utilisé (barres, chandeliers, plots...) doit être soigneusement rangé** et remis à sa place initiale à la fin de la séance.
- **Il est obligatoire de ramasser les crottins** après chaque séance de travail, et ce quelle que soit la carrière utilisée.

### 3.5. Le Club-House

- Le club-house est ouvert pendant les horaires de cours. La vaisselle et le rangement doivent être faits par les usagers après chaque utilisation.
- Le réfrigérateur est entièrement vidé et nettoyé par l'établissement à chaque fin de mois, son contenu est par conséquent mis à la poubelle. Il est demandé aux adhérents de ne pas laisser de nourriture ou boisson dans le réfrigérateur plus d'un jour ou deux afin d'en faciliter le nettoyage.

## Article 4 - Hygiène et sécurité

Le site de l'établissement est un espace entièrement **non-fumeur**. Il est donc formellement interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'établissement, y compris dans les zones extérieures.

En cas d'**incident ou d'accident**, même minime, celui-ci doit être **immédiatement signalé** aux moniteurs qui l'inscrivent sur les fiches de suivi d'accidentologie. En cas d'accident jugé sérieux, les services d'urgence (SAMU/Sapeurs-Pompiers) seront systématiquement appelés, quand bien même le cavalier affirme aller bien.

**Responsabilité de l'établissement** : l'établissement assume la responsabilité des cavaliers pendant le temps que dure la reprise équestre encadrée. En dehors des heures d'activité équestre, les cavaliers (et leurs accompagnants) demeurent sous leur propre responsabilité, ou sous celle de leur responsable légal (mineurs notamment). L'établissement n'a pas vocation à assurer des missions de garde d'enfants.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets personnels dans l'enceinte du centre équestre. Il est conseillé aux cavaliers de souscrire une assurance personnelle de type « garantie accidents de la vie ».

## Article 5 - Utilisation et respect des équidés

### Respect des équidés

Le bien-être des équidés est un enjeu majeur pour l'établissement.

A ce titre le cavalier doit respecter les obligations suivantes :

- **respect des équidés** : les mauvais traitements envers les équidés (de club ou de propriétaires) ne sont pas tolérés. Cela s'applique à pied comme à cheval : usage abusif de la cravache ou des éperons, monte d'un cheval souffrant (boiterie ou souffrance connue), sanctions démesurées, négligences nutritionnelles ou sanitaires. Le personnel est habilité à intervenir pour suspendre l'activité en cas d'atteinte portée à l'intégrité de l'équidé.
- **pansage avant et après chaque cours** : le cavalier doit prévoir un temps suffisant pour panser l'équidé. Les pieds doivent être curés, les membres et le corps correctement brossés. Toute blessure constatée doit être immédiatement signalée au moniteur.

### Utilisation du matériel

- **couvertures et masques** : en hiver, le cavalier doit veiller à ce que le cheval retrouve **sa propre couverture** après chaque cours. En été, il en est de même pour les masques anti-mouches.
- **rangement du matériel** : chaque cavalier est responsable du matériel qui lui est confié (selle, filet, protections). Le mors doit être lavé, les cuirs nettoyés et le tout rangé à sa place dédiée dans la sellerie. **Il est strictement interdit de nettoyer les protections dans les éviers du club.** Toute dégradation constatée du matériel pourra faire l'objet d'un remboursement.

#### Mesures de sécurité

- **liberté interdite** : il est strictement interdit de laisser un cheval en liberté sur l'ensemble du site de l'ENVT (en dehors du manège).
- **alimentation et paddocks** : il est interdit de nourrir les chevaux sans l'accord préalable d'un moniteur. Il est également interdit d'entrer dans les paddocks en dehors des moments de préparation des chevaux en vue d'un cours ou sans demande expresse de l'encadrement.

Le non-respect de l'une des obligations listées ci-dessus expose son auteur à des sanctions proportionnées à la gravité des faits constatés: avertissement, exclusion du cours, exclusion temporaire et exclusion définitive.

## Article 6 - Assurances

L'établissement est couvert par une assurance de responsabilité civile professionnelle (RCP) pour les dommages causés à autrui.

Afin de pouvoir pratiquer l'équitation au sein de l'établissement, la souscription à la licence FFE est obligatoire. Cette licence sportive permet en outre d'être couvert par l'assurance obligatoire de la fédération, qui couvre les dommages causés par l'adhérent aux tiers ou subis par l'adhérent lors de la pratique équestre. Elle comporte également une garantie individuelle en cas d'invalidité ou de décès. En outre, sont prévus des garanties quant à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques.

L'établissement recommande fortement aux adhérents de prendre connaissance des conditions de garantie et de souscrire, au besoin, des options complémentaires.

## Article 7 - Non-respect du règlement intérieur

Le non-respect du présent règlement intérieur (ou du règlement spécifique destiné aux propriétaires) est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement. En fonction des situations, un remboursement pourra avoir lieu.

De manière générale, la direction de l'établissement compte sur le discernement et la bienveillance de chacune et de chacun afin de bénéficier d'un cadre agréable, constructif et motivant.

*Bonne équitation à toutes et à tous !*



## PARTIE II : CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION (CGV/CGU)

---

### Article 1 - Objet et champ d'application

Les présentes conditions s'appliquent aux prestations de services relatives à la pratique de l'équitation de loisir proposées par la société **LDN ÉQUITATION** (ci-après « la Société ») auprès du public (ci-après « le Client »). Le règlement de tout ou partie des tarifs associés aux prestations vaut acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes conditions.

### Article 2 - Conditions d'adhésion

Pour pouvoir prétendre aux prestations de la Société, le Client doit obligatoirement s'acquitter:

1. **de la cotisation annuelle** : elle permet de participer au financement de l'animation de la structure et contribue aux ressources de fonctionnement. L'animation est portée en interne par l'association.
2. **de la Licence FFE** : elle matérialise l'adhésion à la Fédération Française d'Équitation. Elle est **strictement obligatoire** pour pratiquer au sein du club.

### Article 3 - Modalités d'inscription et droit de rétractation

- **Inscription définitive** : toute inscription devient ferme et définitive à compter de la réception de tout ou partie du règlement de la prestation.
- **Droit de rétractation** : dans le cas d'une vente à distance le délai de rétractation est de 14 jours ouvrables. Ce délai commence à partir de la signature du contrat par le Client. À noter que l'utilisation de la prestation par le Client avant la fin de ce délai emporte son acceptation à renoncer au droit de rétractation. Pour bénéficier de ce droit, le Client doit en informer l'établissement par écrit (lettre simple, courriel, sms).

### Article 4 - Grille tarifaire et formules d'abonnement

Les tarifs dépendent de la nature de la prestation et du statut du souscripteur. Tous les forfaits sont nominatifs et non reportables d'une saison à l'autre. La grille tarifaire est présentée en annexe 1.

#### 4.1. Forfait Annuel (36 cours)

- **Fonctionnement** : donne droit à 36 cours d'une heure répartis sur la saison, avec réservation automatique sur un créneau fixe.
- **Règlement** : l'intégralité du forfait est due et exigible dès le premier cours.
  - L'établissement offre la possibilité de bénéficier du paiement en plusieurs fois sans frais, échelonné en 3 règlements maximum (début septembre, décembre et mars).

- **Prorata** : en cas d'inscription en cours d'année, un calcul au prorata du temps restant est réalisé, avec un engagement minimal de 24 heures de cours.
- **Absences et rattrapages** : pour être créditée, toute absence doit être notifiée au moins 48 heures à l'avance. À défaut, le cours est perdu. Les cours valablement annulés peuvent être rattrapés dans un délai de 3 mois (selon les places disponibles), hors stages, cours du soir pendant les vacances scolaires et activités dominicales. Les cours doivent impérativement être rattrapés avant la pause estivale, qui clôture l'année scolaire.

#### 4.2. Demi-Forfait (18 cours)

- **Fonctionnement** : donne droit à 18 cours collectifs. L'inscription sur le créneau choisi doit être effectuée au moins 48 heures à l'avance.
- **Règlement** : intégralité due au premier cours. Paiement échelonné possible en **2 fois maximum** (début septembre et début décembre).
- **Absences et renouvellement** : les règles d'absence sont identiques à celles du forfait annuel. Ce forfait peut être renouvelé en cours de saison selon les mêmes modalités.

#### 4.3. Forfait Carte (10 cours)

- **Fonctionnement** : carte de 10 cours à utiliser au choix selon les places disponibles. Réservation obligatoire au moins 48 heures à l'avance.
- **Règlement** : intégralité due à l'achat. Paiement échelonné en **2 fois maximum** (début septembre et début décembre). Absences soumises aux mêmes conditions de préavis (48h).

#### 4.4. Forfait Découverte (3 cours)

- **Fonctionnement** : formule d'initiation limitée à 3 cours collectifs, à utiliser obligatoirement sur 3 semaines consécutives.
- **Spécificités** : l'intégralité du montant est due à l'inscription. Aucun remboursement n'est possible. Par exception, ce forfait ne nécessite pas le paiement de la cotisation ni de la licence FFE.
- **Évolution** : si le Client souscrit à un forfait classique à la suite de cette découverte, le montant du forfait découverte sera intégralement déduit du prix du nouvel abonnement.

### Article 5 - Tarifs réduits et préférentiels

Pour bénéficier des tarifs minorés, un justificatif en cours de validité doit être présenté avant le début des prestations :

- **Tarif Réduit** : accordé aux étudiants post-bac, aux demandeurs d'emploi, ainsi qu'à partir du 3ème membre inscrit d'une même famille.
- **Tarif ENVT** : réservé exclusivement aux étudiants et aux personnels de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse.
- **Tarif Propriétaire / Demi-Pensionnaire** : accordé aux cavaliers dont l'équidé est en pension au sein de LDN ÉQUITATION (applicable uniquement lorsque le cours est effectué avec le cheval en pension).

## Article 6 - Modalités de paiement

Les conditions financières, les tarifs et les abonnements sont régis par les Conditions Générales de Vente (CGV). Celles-ci sont présentées dans un document contractuel à part entière, consultable à l'annexe 1 du présent document.

Une synthèse de ces dernières est également affichée sur les panneaux d'information dédiés, ainsi que de manière dématérialisée sur le site internet. Les éventuelles modifications en cours d'année seront rendues publiques de la même manière et transmises à l'ensemble des adhérents par courrier électronique. L'absence de réponse sous un délai raisonnable, fixé à 14 jours ouvrables, vaudra acceptation par les adhérents des modifications publiées.

## Article 7 - Politique d'annulation et de remboursement

Les forfaits ne sont, par principe, ni remboursables ni reportables d'une saison à l'autre. Une demande de remboursement écrite pourra toutefois être étudiée par la Société (avec justificatifs), uniquement dans les cas suivants :

- Déménagement pour motif familial ou professionnel majeur.
- Inaptitude médicale prolongée (certificat médical requis).
- Cas de force majeure caractérisé.

Pour toute autre raison, la Société se réserve le droit d'évaluer la légitimité de la demande et pourra proposer, à sa discrétion, un remboursement partiel ou un avoir.

*Nota bene : si un cours est annulé à l'initiative de la Société pour un cas de force majeure, un remboursement ou un rattrapage au prorata sera proposé.*

## Article 8 - Dispositions légales et RGPD

**Données personnelles (RGPD) :** les informations collectées sont indispensables à la gestion de la relation client (dont la gestion des contrats, adhésions et facturations), ainsi qu'à l'obtention de licences FFE. Ces données sont destinées à LDN Équitation et, pour les données nécessaires à la licence, à la Fédération Française d'Équitation. Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle, augmentée des délais légaux de conservation. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 et à la loi « Informatique et Libertés », le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de ses données, qu'il peut exercer par demande écrite au secrétariat de l'établissement. Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

## Article 9 - Litiges et médiation

En cas de différend non résolu par une réclamation écrite préalable auprès de LDN ÉQUITATION, le Client a la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation.

À défaut d'accord amiable, et conformément aux dispositions légales en vigueur (dont R631-3 Code de la consommation), la juridiction compétente sera celle du lieu de résidence du Client au moment de la signature du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

## ENGAGEMENT ET SIGNATURE

En signant le présent document, le Client reconnaît avoir pris connaissance du Règlement Intérieur (Partie I) et des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (Partie II), et en accepte l'intégralité des dispositions sans réserve.

**FAIT À :**

**LE :**

### SIGNATURES

**La Société**, représentée par l'une de ses gérantes    **Le Propriétaire**, précédée de la mention « Lu et approuvé »



## Tarifs ENVT 2026 – 2027

| COTISATIONS & LICENCES                                                                  |                      |                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| COTISATION ANNUELLE                                                                     |                      |                      |
| TARIF PLEIN                                                                             | TARIF RÉDUIT         | TARIF ENVT           |
| <b>150 €</b><br>/ an                                                                    | <b>135 €</b><br>/ an | <b>120 €</b><br>/ an |
| Dont 40 € reversés à l'association. Tarif au prorata après février de l'année scolaire. |                      |                      |
| LICENCES ANNUELLES PFE                                                                  |                      |                      |
| CATÉGORIES                                                                              | TARIF                |                      |
| Licence Cavalier Mineur                                                                 | 29 €                 |                      |
| Licence Cavalier Majeur                                                                 | 40 €                 |                      |

| FORAITS                                                               |             |              |            |                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| PRESTATIONS                                                           | TARIF PLEIN | TARIF RÉDUIT | TARIF ENVT | INFORMATIONS                                                                            |
| <b>Forfait Annuel</b><br>36 reprises                                  | 828 €       | 756 €        | 684 €      | 1 reprise/semaine hors vacances scolaires.<br>Cours rattrapable dans les 3 mois.        |
| <b>L. Reprise supplémentaire</b><br>Détenteurs du Forfait 36 reprises | 23 €        | 21 €         | 19 €       | Prix équivalent à l'heure de reprise.                                                   |
| <b>Demi-Forfait Annuel</b><br>18 reprises                             | 450 €       | 405 €        | 357 €      | Utilisable dans l'année scolaire, non reportable.                                       |
| <b>Forfait à la carte</b><br>10 reprises                              | 270 €       | 243 €        | 214 €      | Utilisable dans l'année scolaire, non reportable.                                       |
| <b>Forfait Découverte</b><br>3 reprises                               | 75 €        | 68 €         | 61 €       | 3 reprises consécutives sur 3 semaines.<br>Déductible sur un forfait 36 ou 18 reprises. |

| PENSIONS COMPLÈTES — TARIF MENSUEL |             |              |                                                                                                                    |  |
|------------------------------------|-------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| FORMULE                            | TARIF PLEIN | TARIF RÉDUIT | PRESTATIONS INCLUSES                                                                                               |  |
| Box                                | 520 €       | 500 €        | 1 cours collectif/semaine<br>Gestion des protections, masques et couvertures, sortie quotidienne<br>Foin à volonté |  |
| Paddock                            | 380 €       | 360 €        | 1 cours collectif/semaine                                                                                          |  |

  

| OPTIONS REPRISES — DEMI-PENSIONNAIRES & PROPRIÉTAIRES |       |                                                                                      |  |
|-------------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------|--|
| PRESTATIONS                                           | TARIF | INFORMATIONS                                                                         |  |
| Reprise supplémentaire                                | 18 €  | Utilisable dans le mois, non reportable.                                             |  |
| Carte IO reprises                                     | 170 € | Accessible aux DP & Propriétaires. Utilisable dans l'année scolaire, non reportable. |  |
| Demi-pension                                          | 25 €  | Accès aux infrastructures pour les DP des chevaux de propriétaires. Tarif mensuel.   |  |

  

| TIERS DE PENSION — TARIF MENSUEL   |             |              |            |                                                                       |
|------------------------------------|-------------|--------------|------------|-----------------------------------------------------------------------|
| FORMULE                            | TARIF PLEIN | TARIF RÉDUIT | TARIF ENVT | PRESTATIONS INCLUSES                                                  |
| Tiers de pension<br>Cheval de Club | 175 €       | 160 €        | 155 €      | 1 cours collectif/semaine + 1 autonomie jour fixe (lundi ou dimanche) |

| STAGES                 |               |                       |                                                              |
|------------------------|---------------|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| FORMULES               | CAVALIER CLUB | CAVALIER PROPRIÉTAIRE | CONTENU                                                      |
| Stage demi-journée     | 40 €          | 35 €                  | 1h30 de séance & intervention théorique                      |
| Stage journée complète | 75 €          | 60 €                  | 1h30 de séance & intervention théorique ; Matin & Après-midi |

| COURS PARTICULIERS  |               |                       |                              |
|---------------------|---------------|-----------------------|------------------------------|
| NOMBRE DE CAVALIERS | CAVALIER CLUB | CAVALIER PROPRIÉTAIRE | INFORMATIONS                 |
| 1 cavalier          | 45 €          | 40 €                  |                              |
| 2 cavaliers         | 40 €          | 35 €                  | Prix par séance par cavalier |
| 3 cavaliers         | 35 €          | 30 €                  | Prix par séance par cavalier |

| 🏡 EQUITHÉRAPIE & ÉQUITATION ADAPTÉE |               |              |                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------|---------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FORMULES                            | CAVALIER CLUB | TARIF RÉDUIT | DÉTAILS                                                                                                                                           |
| Séance unique                       | 45 €          | 40 €         | Séance d'une heure, adaptée en fonction des besoins du cavalier.<br>Un entretien préalable sera organisé pour en discuter en dehors de la séance. |
| Forfait 5 séances                   | 215 €         | 195 €        |                                                                                                                                                   |
| Forfait 10 séances                  | 400 €         | 360 €        |                                                                                                                                                   |
| Séance de groupe                    | sur devis     |              | Tarif à définir selon le groupe                                                                                                                   |

### Conditions d'accès aux tarifs réduits

| TARIF RÉDUIT                                                     | TARIF ENVT                                                                   | TARIF PROPRIÉTAIRE                                    |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Etudiants / Demandeurs d'emploi / 3ème membre d'une même famille | Etudiants et personnels de l'ENVT.<br>Pension : Tarif réduit qui s'applique. | Cavaller propriétaire en pension et Dami-pensionnaire |